

**Délibération n°2022-005 du Conseil d'administration du 24 mai 2022
relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021**

Membres du Conseil d'administration : 38

Membres présents et représentés au début de la séance : 36

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

L'agent comptable entendu ;

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

Décide

Article 1 :

Décide

D'affecter le résultat de l'exercice budgétaire 2021 excédent de 39 317,85€ en report à nouveau.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 36

Affichage le 24/05/2022

Publication au registre des actes de l'Établissement le 24/05/2022

Transmission au contrôle de légalité le 24/05/2022

Délibération certifiée exécutoire le 23/06/2022

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé

